



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050101

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/04/2024 9H49 C:000008 I:39275
V/REF : 940705
V/Email reçu le Mercredi 24/04/2024 a 9H49

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 3849
IMMEUBLE : LA FORGE - 3849
RUE GUYNEMER
01100 OYONNAX

Feillens, le 10 Mai 2024

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 33 RUE GUYNEMER - OYONNAX - M/MME ROUIS 0604535030 - ETG 5 - LOGT 1051
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBLOCAGE ET REGLAGE DU VOLET ROULANT
MS00074

Donneur d'ordre : M. J. KASSA

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 24 AVRIL 2024 A 11H15
REPLACEMENT DU TREUIL A MANIVELLE SUR LE VOLET ROULANT DU SEJOUR
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR REPLACEMENT DE 5 LAMES ET CREMONE
SUR LA PORTE FENETRE DE LA CHAMBRE 2

LE 6 MAI 2024 A 13H00
REPLACEMENT CREMONE SUR PORTE FENETRE PVC CHAMBRE 1
REPLACEMENT DE 5 LAMES VOLET ROULANTS

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 06/05/24 a 18H11 M. J. KASSA

GI LGESTION Email envoyé le 24/04/24 a 16H22 M. J. KASSA

SUITE A NOTRE INTERVENTION DU 24 AVRIL NOUS ATTENDONS VOTRE ACCORD POUR
LE REPLACEMENT DE 5 LAMES ALU ET DE LA CREMONE SUR LA PORTE FENETRE PVC
DE LA CHAMBRE 2

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050101

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	91,44		91,44
1,00	MS00070-Rempl.d'1 treuil a manivelle	1	81,28		81,28
1,00	MS00047-Rempl.Crémone verrou 2/3 galets	2	50,80		50,80
5,00	MS00077-Rempl.1 lame de tablier PVC	2	25,40		127,00
TOTAL H.T.					350,52
T.V.A. a 10,00%					35,05
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>385,57</u>

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 940705 du 24/04/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497
Téléphone : 03.85.20.30.60
Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR ROUIS Saifeldine
MME ROUIS Maroua
33 Rue Guynemer
01100 OYONNAX

Référence de la Demande

N°: 751 521 du 23/04/2024
THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat. 1
01-EE-2212-ENT-61563100
Marché : M - 230509003-1

Téléphone : 06.04.53.50.30
03849-00005-00001-00051 H / Type 3 / 05 Etage : 05
Date entrée: 20/04/2019

Délai

Date limite exécution : 09/05/2024

Observations

Téléphone locataire entrant: 06-04-53-50-30

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00074 Déblocage et réglage de volet roulant y compris toutes sujétions	1,00	66,05	66,05	6,61	72,66
Total H.T.				66,05	
Total TVA				6,61	
Total TTC					72,66

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par KASSA Jérémy le 24/04/2024

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **33 Rue Guynemer 01100 OYONNAX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **24/04/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 940705